

Guide séance d'affectation adaptation scolaire

Introduction

Dans le contexte actuel, il faut repenser la façon dont la séance d'affectation sera tenue et comment elle se déroulera. Nous proposons de tenir la séance d'affectation du secteur de l'adaptation scolaire le **21 juin 2021 à 17 h 30**, et ce en utilisant l'application TEAMS.

Comblement des postes

- 1- Les directions doivent acheminer le plan d'effectifs au plus tard le vendredi 4 juin 2021, à l'attention de Jérémie Lanthier.
- 2- Le Service des ressources humaines déposera pour consultation un plan d'effectifs vers la fin de la semaine du 7 juin 2021.
- 3- Au plus tard au courant de la semaine du 14 juin les postes seront affichés sur le site web du centre de services scolaire. Également, un courriel sera acheminé aux directions d'école ainsi qu'au syndicat afin d'informer les gens que les documents sont disponibles.
- 4- ***Il est essentiel que l'employé prenne connaissance des documents avant la séance. Si l'employé à des questions, il devra les adresser directement à Jérémie Lanthier (lanthier.jeremie@cscv.qc.ca).***
- 5- L'employé qui ne peut se présenter à la séance, doit compléter le formulaire de procuration et l'acheminer à Jérémie Lanthier (lanthier.jeremie@cscv.qc.ca).
- 6- Toujours au courant de la semaine du 14 juin, les employés seront contactés par ancienneté afin de leur offrir la possibilité de conserver leur poste. Si un employé signifie l'intérêt de changer de poste ou si son poste est aboli, le processus s'arrête et nous le continuerons lors de la séance.

Lors de la séance

- 7- Lors de la séance d'affectation, les postes seront offerts par ancienneté.
- 8- La personne dont le poste est maintenu pourra :
 - a. Décider de conserver son poste;
 - ou
 - b. Prendre un poste nouvellement créé ou définitivement vacant.
- 9- La personne dont le poste est aboli pourra :
 - a. Décider de prendre le poste nouvellement créé;
 - b. Prendre un poste définitivement vacant;
 - c. Déplacer la personne moins ancienne.

Les employés qui éprouvent des difficultés lors de la séance d'affectation pourront communiquer au 819-986-8511 poste 5258. Advenant un fort volume d'appels, il est primordial de laisser un message.

Séance d'affectation – Rappels importants

Considérant que nous vivons une situation exceptionnelle, il est important de se rappeler les règles suivantes :

- 1- La patience de tout un chacun est primordiale. Nous prendrons notre temps afin que tout le personnel soit en mesure d'exercer leur choix.
- 2- Les personnes doivent obligatoirement fermer leur micro. Toutefois, ils pourront l'utiliser afin d'exercer leur choix. Le Service des ressources humaines se réserve le droit de couper le micro des personnes qui n'ont pas l'autorisation de l'utiliser.
- 3- Si les gens ont des questions au cours de la séance, ils pourront le signifier soit :
 - a. En utilisant le clavardage.
 - b. En utilisant l'option de la main levée
- 4- Si un employé a une question concernant une direction d'école :
 - Elle pourra demander, via le clavardage, de pouvoir communiquer avec la direction. La séance sera suspendue et la personne pourra exercer son choix après avoir discuté avec la direction.
- 5- Afin de ne pas surcharger la séance d'affectation et ainsi créer des problèmes techniques, nous invitons les gens à quitter une fois qu'ils auront exercé leur choix.
- 6- De la documentation sera acheminée afin de bien informer les gens quant à l'utilisation de la plateforme TEAMS.

